



Protection OR

Assurance derniers frais sans examen médical

Votre famille vous tient à cœur; offrez-leur le cadeau ultime en leur enlevant le fardeau d'avoir à payer pour vos derniers frais en ces moments difficiles et éprouvants.

- Couverture immédiate.
- Primes qui ne changeront jamais.
- Protection de 1 000 \$ à 100 000\$ pour les personnes de 40 à 85 ans.
- Accès à 50 % du montant de votre couverture en cas de maladie terminale.
(Payable après le deuxième anniversaire.)
- Montant d'assurance qui double jusqu'à 150 000\$ en cas de décès accidentel.
- Une somme additionnelle égale à quatre fois le capital assuré jusqu'à 150 000\$ en cas de décès accidentel dans un véhicule de transport en commun.
- Primes payables sur 20 ans ou jusqu'à l'âge atteint de 100 ans.

Note : Des restrictions s'appliquent.



Assomption Vie

depuis 1903

www.assomption.ca



Protection OR *Différée*

**On vous a refusé une assurance vie
au cours des deux dernières années?**

**Vous souhaitez obtenir une protection pour ne
pas laisser de fardeau financier à votre famille?**

Renseignez-vous dès aujourd'hui auprès d'un de nos
conseillers, car vous pourriez vous qualifier pour notre
assurance vie Protection Or Différée.

Ce produit possède les mêmes caractéristiques
avantageuses que Protection Or, avec comme seule
différence que si le décès survient au cours des deux
premières années, le montant non imposable remis
à vos bénéficiaires sera égal au remboursement
de vos primes plus 3% d'intérêt.